

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 29 octobre 2020 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-II ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2014 portant nomination, notamment de M. Olivier GOULET à la 1^{re} classe du corps du contrôle général économique et financier ;

Sur la proposition de la cheffe du Contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Olivier GOULET, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté auprès du directeur régional des finances publiques de la Réunion, afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire, à compter du 20 janvier 2021.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 29 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE